

BREF HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION et DES DEMANDES DE PROFESSIONNALISATION DES KINÉSIOLOGUES

- 1975** Création de l'Association des Orthothérapeutes de la Province de Québec Inc.
- 1986** Changement de nom pour Association Professionnelle des Orthothérapeutes de la Province de Québec (APOPQ).
- 1987** Finalisation de l'acte constitutif entamé en 1983 par notre collègue Alain Plasse et **première demande de constitution en Ordre professionnel à l'Office des professions du Québec (OPQ)** (Thomas J. Mulcair, président de l'OPQ).
- 1989** **Deuxième demande de constitution en Ordre professionnel à l'OPQ** (Robert Diamant, président de l'OPQ).
- 1990** Refonte de l'Association avec ajout aux lettres patentes pour l'association professionnelle des orthothérapeutes de la province de Québec.
- 1993** Présentation d'un **mémoire à la Commission parlementaire québécoise sur les thérapies alternatives** et on réalise que pour avoir un statut professionnel, il faudra démontrer scientifiquement l'efficacité de notre pratique et avoir un programme d'études de niveau supérieur de préférence universitaire.
- 1995** Élaboration et **mise en place d'un projet de recherche** avec deux collègues (André Michaud et David Drolet) sur l'efficacité de l'orthothérapie sur les lombalgies chroniques avec **l'assentiment du Collège des médecins (CMQ)** pour y inclure un généraliste et un chirurgien orthopédiste. Les évaluations sont réalisées par le laboratoire de la Faculté des sciences de l'activité physique de l'Université Laval de façon indépendante sous supervision de monsieur Henri Bessette.
- 1998** Acceptation et mise en marche du DESS (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées) en Exercices Thérapeutiques, programme de deuxième cycle à l'Université de Sherbrooke (par André Michaud, Pascal Muzard et Roberto Poirier).
- 1998** En octobre, l'APOPQ signe un protocole d'entente avec l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ).
- 2000** **Publication en juin dans l'actualité médicale du Québec** des résultats de notre projet de recherche sur les lombalgies chroniques.

Association des Kinésologues, Kinésithérapeutes, Orthothérapeutes, Massothérapeutes du Québec

- 2002** Début de la **première cohorte du DESS en Exercices thérapeutiques (DEXT)** offert à plein temps à l'Université de Sherbrooke.
- 2002** **Entente avec la Fédération des kinésologues du Québec (FKQ) pour une nouvelle demande conjointe de constitution en Ordre professionnel**, avec les ré-adaptateurs, les entraîneurs et les éducateurs physiques enseignant, **auprès de l'OPQ** (Jean K. Samson, président de l'OPQ).
- 2006** Changement de nom pour l'Association Professionnelle des Kinésologues, Kinésithérapeutes et Orthothérapeutes de la Province de Québec (APKKOPQ).
- 2012** Création de nouveaux règlements généraux pour rafraîchir ceux de 1987, tout le monde est d'accord et le vote n'est pas demandé, Kandy Mallet président de l'Association.
- 2013** **Autre demande à l'OPQ** (seule sans la FKQ) et rencontre avec Nicolas Descroix, conseiller politique au cabinet du ministre M. Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice **pour avoir un Ordre professionnel** sans les autres regroupements de 2002 (par Kandy Mallet et Roberto Poirier).
- 2015-2016** L'Office des professions du Québec (OPQ) reconnaît le dossier des kinésologues sur le critère des préjudices et passe à l'étape d'analyse de la demande de professionnalisation.
- 2019** Acceptation et mise en place du programme de DESS en exercices thérapeutiques au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, offert à temps partiel (par Alain Delisle et supervisé par Pascal Muzard).
- 2021** Une consultation des partenaires et des professionnels de la santé dont le champ d'exercice connexe à celui de la kinésiologie s'est tenue à l'été 2021, par voie de l'OPQ., Une vingtaine de mémoires ont été soumis dont le but était de présenter le portrait de la kinésiologie, d'établir un certain nombre de constats, et de révéler les principaux enjeux liés à l'encadrement de la kinésiologie.
- 2022-2023** Refonte du DESS (DEXT) avec Jacinte Durand et kandy Mallet comme enseignants, et changement de nom pour DESS en rééducation musculosquelettique et thérapie manuelle.
- 2024-2025** Mémoires conjoints de la FKQ et AKKOMQ sur le Projet de Loi 67 et sur le Projet de règlement d'une activité professionnelle du Vo2 max présentés à l'OPQ.
- 2025** L'Association fête ses 50 ans d'histoire. Poursuite de la demande de professionnalisation des kinésologues en collaboration avec l'OPQ.

À SAVOIR...

La décision de créer ou non un **ordre professionnel** ou d'intégrer un groupe de professionnels à un ordre existant appartient au **gouvernement**, c'est **l'Assemblée nationale** responsable de la décision à la suite de l'avis favorable ou non de l'OPQ et de parties prenantes comme le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et d'autres ordres professionnels tels le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre Professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ),

L'Assemblée nationale a toute la latitude pour donner suite ou non aux recommandations que formulent l'OPQ et les parties prenantes à ce sujet.

C'est quoi un Ordre professionnel?

Un ordre professionnel est une organisation qui regroupe les **membres d'une même profession**. Il est établi en vertu de la loi pour régir l'exercice de la profession et pour **assurer la protection du public**. Son rôle est de veiller au respect de normes strictes de pratique professionnelle et de déontologie.

Depuis plus de trente ans
L'Association
est en demande de constitution d'un Ordre professionnel

* * *